

# Calendrier pratique 2026 / 2027

## Détachable !

août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
S 1	M 1 RENTRÉE SCOLAIRE	J 1	D 1	M 1	V 1	L 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1
D 2	M 2	V 2	L 2	M 2 LOISIRS 10/13 ANS NOËL	S 2	M 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2
L 3	J 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	M 3	S 3	L 3 PROGRAMME VACANCES D'ÉTÉ	J 3	S 3
M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	L 4	J 4	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4
M 5	S 5	L 5	J 5	S 5	M 5	V 5	V 5	L 5	M 5	S 5	L 5
J 6	D 6	M 6	V 6	D 6	M 6	S 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6
V 7	L 7	M 7	S 7	L 7	J 7	D 7	D 7	M 7	V 7 Direction de l'éducation fermée	L 7 PROGRAMMES ENVIE DE SPORT ET GUIDE PRATIQUE	V 7
S 8	M 8	J 8	D 8	M 8	V 8	L 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8
D 9	M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	M 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9
L 10	J 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	M 10	S 10	L 10 ACCUEILS DE LOISIRS STS	J 10	S 10
M 11	V 11	D 11	M 11	V 11	L 11	J 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11
M 12	S 12	L 12	J 12	S 12	M 12	V 12	V 12	L 12	M 12	S 12	L 12
J 13	D 13	M 13	V 13	D 13	M 13	S 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13
V 14	L 14 PROGRAMME VACANCES D'AUTOMNE	M 14	S 14	L 14	J 14	D 14	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14
S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	V 15	L 15	L 15 PROGRAMMES VAC. DE PRINTEMPS SÉJOURS D'ÉTÉ	J 15	S 15	M 15	J 15
D 16	M 16	V 16	L 16 PROGRAMME VACANCES DE NOËL	M 16	S 16	M 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16
L 17	J 17	S 17	M 17	J 17	D 17	L 17	L 17	S 17	L 17	J 17	S 17
M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	L 18 PROGRAMME VACANCES D'HIVER	J 18	M 18	D 18	M 18	V 18	D 18
M 19	S 19	L 19	J 19	S 19	M 19	V 19	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19
J 20	D 20	M 20	V 20	D 20	M 20	S 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20
V 21	L 21 ACCUEILS DE LOISIRS STS - MDA	M 21	S 21	L 21	J 21	D 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21
S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	V 22	L 22	L 22 ACCUEILS DE LOISIRS STS - MDA	J 22	S 22	M 22	J 22
D 23	M 23	V 23	L 23 ACCUEILS DE LOISIRS	M 23	S 23	M 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23
L 24	J 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	M 24	L 24	L 24	J 24	S 24
M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	L 25 ACCUEILS DE LOISIRS STS - MDA	J 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25
M 26	S 26	L 26	J 26	S 26	M 26	V 26	V 26	L 26	M 26	S 26	L 26
J 27	D 27	M 27	V 27	D 27	M 27	S 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27
V 28	L 28	M 28	S 28	L 28	J 28	D 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28
S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	V 29	L 29	L 29	J 29	S 29	M 29	J 29
D 30	M 30 LOISIRS 10/13 ANS AUTOMNE	V 30	L 30	M 30	S 30	M 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30
L 31 Accueils de loisirs fermés		S 31	D 31	M 31	D 31	L 31	M 31 LOISIRS 10/13 ANS PRINTEMPS		L 31	M 31	S 31

Inscription pour les accueils de loisirs du mercredi de septembre 2026 à partir de la dernière semaine de juillet 2027

■ DÉBUT DES PRÉ-INSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS    ■ SORTIE DES PROGRAMMES    ■ VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS

STS : STAGES SPORTIFS    MDA : MAISON DES ARTS



# Des tarifs calculés

## Selon votre quotient familial CAF

Depuis 2010, dans un souci d'équité entre les familles herblinoises, et afin de favoriser l'accès aux offres municipales au plus grand nombre, la Ville a mis en place un tarif dit « au taux d'effort », basé sur le quotient familial CAF (QF CAF). Le QF CAF pris en compte est celui en cours de validité au jour de la création (ou mise à jour) du dossier famille. Il prend effet pour la facturation des activités, à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la démarche (pas de rappel sur les factures déjà émises). Ce QF s'applique pour les prestations de septembre 2026 à août 2027 (sauf offre de loisirs 14/17 ans, tarifs au forfait). En l'absence de quotient familial, le tarif plafond est appliqué lors de la facturation. Il existe toutefois quelques exceptions pour la facturation des activités de la Direction des affaires culturelles.

- Si vous êtes allocataire de la CAF, le QF mentionné sur vos attestations (en cours de validité) sera pris en compte pour le calcul des tarifs des activités municipales. Il doit être actualisé tous les ans à l'occasion de la mise à jour du dossier famille ou en cas de changement de situation en fournissant une nouvelle attestation (rubrique « Mettre à jour votre dossier famille » page 19).
- Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, contactez nos services pour faire calculer votre quotient familial, muni de votre avis d'imposition N-2. Si vous ne souhaitez pas communiquer votre QF, le tarif « plafond » (maximum) vous sera appliqué.

## Une tarification au taux d'effort différente selon les activités proposées :

Pour chaque activité proposée, un taux d'effort est voté en conseil municipal. Vous trouverez à la page ci-contre un tableau de correspondance des taux d'effort appliqués par activité.

Le tarif appliqué est calculé ainsi :  $QF \times \text{Taux d'effort}$ .

Les tarifs sont majorés pour les non-Herblinois sauf pour l'activité Terminus 3, les cours collectifs de musique et pour les activités périscolaires des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Saint-Herblain. Vous pouvez également calculer directement le coût de votre activité grâce au simulateur en ligne sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)

## Simplifiez vos démarches et facilitez le calcul de vos tarifs chaque année en autorisant le partage de données avec la CAF de Loire-Atlantique.

Pour que nos services se chargent à votre place de récupérer votre quotient familial, il vous suffit de donner votre consentement lors de la mise à jour de votre dossier sur l'Espace familles en cochant la case « J'autorise la consultation de mon dossier espace partenaire CAF ». Sauf en cas de changement de votre quotient (voir conditions page 19), vous n'avez plus l'attestation de quotient familial CAF à fournir chaque année pour la facturation des activités organisées par la Direction de l'éducation et la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle.



# Tarifs

## activités 3/17 ans

### En dehors des vacances

	Taux d'effort appliqué	Unité de facturation	Tarif plafond pour les Herblinois	Tarif plafond pour les non Herblinois
Pause du midi Restauration scolaire	0,385%	journée	6,50 €	
Accueils périscolaires	0,06%	1/2 heure	1,94 €	
Garderie du mercredi midi	0,12%	journée	3,87 €	
Accueils de loisirs sans repas	0,40%	1/2 journée	12,45 €	24,90 €
Accueils de loisirs avec repas fourni par la famille dans le cadre d'un PAI*	0,70%		16,55 €	33,10 €
Accueils de loisirs repas inclus	0,80%		18,91 €	37,82 €
Classes environnement avec hébergement	1,80%	journée	34,52 €	
Multisports	5,65%	1h/semaine toute l'année	97,88 €	195,76 €
Cours collectifs de natation	15%	40 mn/semaine-toute l'année	155,77 €	311,54 €
Musique - cours individuels	24,85%	1 an	573,09 €	
Location d'instruments	9,50%	10 mois	155,25 €	310,50 €
Musique - cours collectifs	6,87%	1 an	80,22 €	80,22 €
Arts plastiques ados-adultes	11,70%		376,61 €	753,22 €
Arts plastiques enfants	5,85%		188,30 €	376,6 €
Cycles arts plastiques ou numériques	2,62%	16 h	72,57 €	145,14 €
<b>Terminus 3</b> Voir programme p.8. Tarifs applicables à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2026		forfait mensuel 4 h / semaine	44,85 €	44,85 €
		forfait occasionnel 4 h	12,75 €	12,75 €

### Pendant les vacances

\*PAI : projet d'accueil individualisé

Accueils de loisirs après-midi sans repas	0,40 %	1/2 journée	12,45 €	24,90 €	
Accueils de loisirs avec repas fourni par la famille dans le cadre d'un PAI*	0,90%	journée	21,28 €	42,56 €	
Accueils de loisirs repas inclus	1%	journée	23,64 €	47,28 €	
Nuitées accueils de loisirs	1%	nuitée	14,67 €	29,34 €	
Séjours en France	2,60%	journée	65,60 €	131,22 €	
Stages sportifs ou loisirs	6,55%	au stage base 5 jours	116,25 €	232,50 €	
Stages aquatiques	2,50%	base 5 jours (40 min/séance)	51,85 €	103,70 €	
Offre de loisirs 10/13 ans	niveau 1	par activité	0,5%	9,53 €	10,60 €
	niveau 2		1%	19,08 €	38,16 €
	niveau 3		2,5%	47,72 €	95,44 €
Offre de loisirs 14/17 ans (au forfait)	niveau 1			2 €	
	niveau 2			6 €	
	niveau 3			8 €	
Stages artistiques de découverte ou de perfectionnement	2,62%	16 heures par semaine de stage	72,57 €	145,14 €	

À noter : à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026, un tarif plancher sera appliqué pour les Herblinois et non Herblinois, pour certaines activités. Renseignements : Direction de l'éducation - 02 28 25 26 39